

Formation pour la délivrance de l'attestation d'aptitude

Formateur : Serge DONZELLA

Education Canine du Bugey

140 rue du lavoir

01150 SAINT-VULBAS

Siret : 33223875700014

Assurance RCP : AXA

Agrément préfectorale : en cours



Supports utilisés : vidéo, photos, power point, documents papiers.

Supports utilisés : vidéo, photos, power point, documents papiers.

Objectifs :

- 1- Organiser les séquences pédagogiques des propriétaires et futurs propriétaires de chiens (**catégorisés et/ou mordeurs et/ou autres**) en répondant aux obligations réglementaires concernant la journée de formation obligatoire pour les propriétaires de chiens de catégorie et/ou mordeurs.
- 2- Initier les propriétaires à la mise en place d'une relation harmonieuse avec leur animal.
- 3- Informer les propriétaires et futurs propriétaires de la réglementation en vigueur.
- 4- Habituer les propriétaires et futurs propriétaires de chiens (catégorisés et/ou mordeurs et/ou autres) à observer et à être attentifs aux évolutions de leurs comportements.

Contenu de la journée de formation (7 heures)

Partie Théorique (entre 4 et 6 heures) :

- ▶ Connaissance sur les chiens.
- ▶ Connaissance sur la relation Humain-Chien.
- ▶ Réglementations en vigueur.
- ▶ Connaissance des comportements agressifs.
- ▶ Prévention des comportements agressifs.

Partie Pratique (entre 1 ou 3 heures) :

- ▶ Démonstrations, mises en situations, projections.
- ▶ Marche en laisse, au pied.
- ▶ Ordres de base (assis, couché, pas bouger)
- ▶ Mise en place et dépose de la muselière.
- ▶ Gestion des rencontres avec des inconnus et/ou des congénères.
- ▶ Gestion des situations de la vie urbaine.

- ▶ **Horaires** : à définir selon nos disponibilités respectives, la formation peut être effectués sur 2 ou 3 journées pour un total de 7h.
- ▶ **Formation individuelle** : à votre domicile (le terrain doit être clos, si vous n'avez pas de chien, le cours pratique se déroulera sur 1h à mon domicile)
- ▶ **Tarifs** : 150 euros, 50 euros par personnes supplémentaires (famille, amis, voisins)
- ▶ **Formation collective** : dans les locaux et terrain clos de votre association, de votre entreprise, de votre mairie ou dans une salle aménagée et réglementaire louée à cet effet. Entre 2 et 5 participants. 1 ou 2 chiens maxi. Repas tiré du sac ou restaurant.
- ▶ **Tarifs** : 120 euros.

Votre attestation d' aptitude vous sera remise en fin de formation.